



Ordre du jour du Conseil communal du 16 octobre 2017

SEANCE PUBLIQUE

**1. APPROBATION**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 04 septembre 2017.

**2. INFORMATION**

Modification budgétaire n°1 – Exercice 2017 – Approbation par la tutelle.  
Comptes 2016 de la Ville – Approbation par la tutelle.

**3. FINANCES**

- 3.1 Budget 2018 de la FE St-Nicolas au Roeux
- 3.2 Budget 2018 de la FE St-Martin à Mignault
- 3.3 Budget 2018 de la FE St-Géry à Thieu
- 3.4 Budget 2018 de la FE St-Léger à Gottignies
- 3.5 Modification budgétaire n°2 de la Ville
- 3.6 Actualisation du Plan de convergence
- 3.7 Coût-Vérité des déchets 2018
- 3.8 Règlement-taxe sur l'enlèvement des immondices - approbation
- 3.9 Règlement - redevance relatif aux rappels de paiement envoyés par recommandé – approbation
- 3.10 Achat d'une parcelle de terrain- Le Roeux, 1ère division, section D, n°369C - partie - Fixation des conditions
- 3.11 Convention entre la Ville du Roeux et la Province de Hainaut relative au subside provincial accordé dans le cadre du financement des projets supracommunaux – projet réseau points-nœuds.
- 3.12 Travaux d'entretien aux voiries - Exercices 2017 : accord sur les conditions et le mode de passation du marché.
- 3.13 Marché de fourniture - Achat d'un camion porte-conteneurs avec grue hydraulique – approbation du mode de passation et fixation des conditions du marché.
- 3.14 Vente d'une parcelle de terrain – Rue des Hauts Bois – Accord de principe.

**4. DIVERS**

ASBL Promo Logement – Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration

HUIS-CLOS

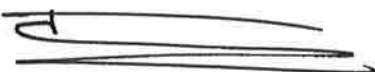
PERSONNEL ENSEIGNANT

1. Mise en disponibilité d'un maître d'éducation physique à raison de 2 P/semaine au 1.09.17.
2. Réaffectation d'un maître d'éducation physique à raison de 2P/semaine au 1.10.17.
3. Désignation à titre temporaire d'un maître de psychomotricité à raison de 4 P/semaine de D+, du 1.09.17 au 29.06.18.
4. Désignation à titre temporaire d'un maître de psychomotricité à raison de 4 P organiques du 1.10.17 au 29.06.18 suite à l'ouverture de 2 classes maternelles
5. Institutrice primaire : mise en disponibilité par perte partielle de 7 P/semaine au 1.09.17 + désignation à titre temporaire à raison de 12 P/semaine pour le mois de septembre + prise en charge du traitement par le PO de ces 19 P/semaine pour le mois de septembre.
6. Désignation en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire à raison de 26 P/semaine du 01.09.17 au 29.06.18.

7. Désignation en qualité d'institutrice primaire à raison de 12P/semaine du 01.10.17 jusqu'au retour de la titulaire en interruption de carrière ou au plus tard au 29.06.18.
8. Désignation d'un maître d'E.C.P. à raison
  - de 4P/semaine du 07.09.17 au 29.06.18,
  - de 4P/semaine du 07.09.17 jusqu'au retour de la titulaire.
9. Désignation en qualité de maître de seconde langue – néerlandais (cours facultatif) à raison de 8P/semaine + prise en charge de son traitement par le P.O., du 01.09.17 au 29.06.18.
10. Désignation d'un maître de religion islamique à titre temporaire à raison de 2P/semaine du 01.09.17 au 29.06.18.
11. Désignation d'un maître de morale à titre intérimaire à raison de 4 P/semaine du 11.09.17 au 28.09.17 (démissionnaire) en remplacement du titulaire en congé pour exercice provisoire d'une autre fonction.

Par le collège,

Le Directeur Général,



F. Petre



Le Député-Bourgmestre,



B. Friart